

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 05-348-1925 modifiant le décret du 22 mars 1910 portant règlement sur la solde et les allocations accessoires du personnel colonial.

n° 05-348-1925

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
23 novembre 1925

Numéro JO
n° 348 du 30/11/1925

Date du numéro
30 novembre 1925

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1814, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 23 octobre 1925 inséré au Journal officiel de la République française du 31 octobre 1925, page 10416, modifiant le décret du 2 mars 1910 portant règlement sur la solde et les allocations accessoires du personnel colonial,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er}. — Est promulgué à la Côte française des Somalis, pour y être exécuté selon sa forme et teneur, le décret du 25 octobre 1925, inséré au Journal officiel de la République française, page 10416, modifiant le décret du 2 mars 1910, portant règlement sur la solde et les allocations accessoires du personnel colonial. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.